



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Frais des cabinets ministériels et des déplacements des ministres

Question écrite n° 951

Texte de la question

M. Bruno Clavet attire l'attention de M. le Premier ministre sur la nécessité de garantir une transparence totale concernant les dépenses publiques dans un contexte économique difficile. Il souhaite obtenir un chiffrage détaillé des dépenses engagées, par ministère, au titre des frais de fonctionnement des cabinets ministériels ainsi que des frais de déplacement des membres du Gouvernement. Il demande la communication de ces informations dans les délais établis.

Texte de la réponse

Monsieur le député vous trouverez ci-dessous la communication des informations demandées pour ce qui concerne les ministères relevant du Premier ministre : S'agissant du cabinet de Monsieur Barnier, le montant total des dépenses de fonctionnement, des déplacements et de représentation s'élève à 948 108 € et couvre la période du 05/09/2024 au 30/11/2024. Ce montant total se décompose en : - 563 575 € de frais de fonctionnement incluant les dépenses de logistique, documentations, réparations automobiles, informatiques, alimentaires, produits d'hygiène, fournitures et matériels divers ; - 218 276 € de frais de déplacements incluant les dépenses du prestataire de voyages (Globéo), de taxis, d'Air France et de la SNCF ; - 166 257 € de frais de représentation incluant les dépenses d'intendance et hors intendance telles que la restauration extérieure, les cadeaux protocolaires et offrandes, les fleurs et les consommations. S'agissant du cabinet de Madame Bregeon, Porte-parole du Gouvernement, le montant total des dépenses de fonctionnement, des déplacements et de représentation s'élève à 39 429 € et couvre la période du 21/09/2024 au 17/12/2024. Ce montant total se décompose en : - 9 945 € de frais de fonctionnement incluant les dépenses de déménagements, électroménagers, matériels techniques, mobiliers et impressions ; - 7 693 € de frais de déplacements incluant les dépenses du prestataire de voyages (Globéo), de taxis, d'Air France et de la SNCF ; - 21 791 € de frais de représentation incluant les dépenses d'intendance et hors intendance telles que la restauration extérieure, les cadeaux protocolaires et les fleurs. S'agissant du cabinet de Madame Carrère-Gée, Coordination gouvernementale, le montant total des dépenses de fonctionnement, des déplacements et de représentation s'élève à 27 137 € et couvre la période du 21/09/2024 au 17/12/2024. Ce montant total se décompose en : - 9 132 € de frais de fonctionnement incluant les dépenses de déménagements, électroménagers, matériels techniques, mobiliers et impressions ; - 810 € de frais de déplacements incluant les dépenses du prestataire de voyages (Globéo), de taxis, d'Air France et de la SNCF ; - 17 195 € de frais de représentation incluant les dépenses d'intendance et hors intendance telles que la restauration extérieure, les cadeaux protocolaires et les fleurs. S'agissant du cabinet de Madame Delattre, Relations avec le Parlement, le montant total des dépenses de fonctionnement, des déplacements et de représentation s'élève à 50 273 € et couvre la période du 21/09/2024 au 17/12/2024. Ce montant total se décompose en : - 2 674 € de frais de fonctionnement incluant les dépenses de déménagements, électroménagers, matériels techniques, mobiliers et impressions ; - 13 020 € de frais de déplacements incluant les dépenses du prestataire de voyages (Globéo), de taxis, d'Air France et de la SNCF ; - 34 579 € de frais de représentation incluant les dépenses d'intendance et hors intendance telles que la restauration extérieure, les cadeaux protocolaires et les fleurs.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Clavet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 951

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2024](#), page 5370

Réponse publiée au JO le : [21 janvier 2025](#), page 247